A LA VEILLEE

Glose hebdomadaire

Pardessus - Pardessous

(*Gazette Rimée*)

L'autre jour
Au marché Bonsecours
J'allai chercher des pommes,
Et des belles en somme,
J'achetai un panier
Qui me plût
Pardessus
Mais je ne puis le nier,
A la maison, ma femme
De colère s'enflamme
Elle avait vu d'un coup
Pardessous.

Tel marchand
Fait sonner son argent
Et tout en sa personne
Respire la vergogne,
Il parle en chiffres ronds:
C'est cossu
Pardessus.
Mais cherchez bien au fond,
La caisse est toujours vide,
Ses créanciers avides,
Il est percé de trous
Pardessous.

Le trésor
Nous paraît un mont d'or,
Des chefs de la Finance
En possèdent la science,
Ce qu'ils font est parfait
Au surplus
Pardessus
Oui, mais soyez discret,
Laissez là vos lunettes,
Vous aurez la vue nette;
Ne fouillez pas surtout
Pardessous

Amoureux!!
Deux coeurs voyant en bleu
Le ciel du mariage,
Voudraient être en ménage,
Tout y brille à leurs yeux
Aperçu
Pardessus
Retrouvons-les chez eux;
Déjà la lune rousse,
Et la rage les pousse:
Tout est sans d'sus dessous
Par dessous!

Les Etats
Parlent avec éclat
D'inviter au voyage
L'élite de nos sages:
Ils seront, c'est parfait,
Bien reçus
Pardessus.
Ce projet, plein d'attraits,
Est souriant, en somme,
Pour beaucoup de nos hommes
Qu'ils se défient du coup
Par dessous!

P. L'Archer.

Définition du Fard

Un des fins mots du maquillage,
Cambouis artificieux,
Servant, c'est là son seul usage,
A jeter de la poudre aux yeux.

Alcide Chapeau.

La loi pour tous

(Suite de la page 536)

INSTITUTRICE CONGEDIEE—Réponse à A. L.—**Q.—Un avis de terminaison d'engagement d'une institutrice daté le 7 mai 1923 est-il légal?**

R.—Les articles 2718 et 2719 du Code scolaire répondent si clairement à cette question, que nous ne pouvons mieux faire que de les citer textuellement

Article 2718, C. Scolaire.—"Les commissaires d'écoles et les syndics d'écoles, après avoir décidé, par résolution adoptée à une session régulière, de ne pas engager un instituteur pour l'année suivante, doivent, **avant le premier mai** qui précède l'expiration de l'engagement de cet instituteur, lui signifier, **par écrit,** leur intention à cet effet; dans cet avis ils ne sont pas tenus de donner les raisons qui motivent leur décision".

Article 2719, C. Sc.—Les instituteurs qui n'ont pas reçu la notification mentionnée dans l'article 2718 (précédent), **se trouvent engagés** pour l'année scolaire suivante, pour la même école et aux mêmes conditions, à moins qu'en des causes spécifiées au paragraphe 2 de l'article 2709 ne puisse être invoquée contre eux.

Pour compléter ce que nous venons de donner, voici le texte même du 2ème paragraphe de l'article 2709: "Il est du devoir des commissaires et des syndics d'écoles: .....2ème. De résilier l'engagement des instituteurs et institutrices pour cause d'incapacité, de négligence à remplir leurs devoirs, d'insubordination, d'inconduite ou d'immoralité, après mûre délibération, à une session convoquée à cet effet".

Il est clair que si une institutrice est congédiée pour l'une des raisons que nous venons de citer, elle a droit à des dommages contre la corporation scolaire si les raisons qui ont fait agir les commissaires ou les syndics ne sont pas suffisamment motivées. Il est également à noter que s'il y a cause de résiliation d'engagement pour les dites raisons, cette résiliation ne peut être prononcée qu'après mûre délibération à une session convoquée à cet effet.

Bien plus, il a été décidé par les tribunaux qu'une clause du contrat d'engagement d'un instituteur qui déclare, qu'il laissera l'école à la fin de l'année sans qu'il soit nécessaire de lui donner avis, est **nulle,** et que si les commissaires le renvoie à la fin de l'année sans l'avis requis par la loi, cet instituteur aura droit à une action en dommages contre la corporation. Ces **dommages** pourraient consister dans la réclamation du **salaire entier** stipulé dans 'engagement de l'institutrice.

Les cultivateurs et l'exposition de Québec

Les cultivateurs n'auront pas été ououbliés en cette année de la reconstruction à l'Exposition Provinciale de Québec; et si cette dernière a pris un caractère capital en offrant une luxueuse-hospitalité à l'Industrie Manufacturière par la construction d'un vaste édifice où tous les produits de l'industrie canadienne pourront être étalés avec art, les cultivateurs n'ont pas été oubliés et l'on a pensé à eux pendant l'ère de la reconstruction.

Au chapitre des prix, comme toujours, ils auront la part du lion. En effet, les prix accordés aux produits de la terre et de l'élevage sont plus considérables que jamais. Ils ont été, de nouveau, augmentés cette année et chaque exposant aura à profiter de l'aubaine.

De plus afin d'encourager davantage l'industrie agricole et pour que cet encouragement soit plus substantiel et plus efficace, il a été décidé de changer le système jusqu'ici en vogue de l'attribution des prix en adoptant ce que l'on peut appeler l'échelle mobile c'est-à-dire des prix plus ou moins élevés selon que le nombre des sujets exposés sera plus ou moins grand et cela particulièrement dans l'industrie animale.

Ainsi, s'il y avait peu de sujets dans une section, les prix seraient moins nombreux et plus élevés. Par contre, plus les sujets seront nombreux et plus les prix seront aussi nombreux et élevés.

On conçoit les avantages de ce système qui sera comme un stimulant aux exposants des produits de la terre.

Mais ce ne sera pas là la seule innovation qui intéressera cette année, les cultivateurs.

La grande innovation, celle qui attirera l'attention de tous les cultivateurs et qui les réjouira particulièrement, sera le groupement en un seul endroit de toutes les écuries et de toutes les étables qui serviront aux chevaux et aux bétails. En effet, à l'ouest du Parc, à l'endroit où sera situé le futur Colysée de l'Agriculture, l'on voit maintenant s'élever, dans une disposition ingénieuse, dix-sept grandes bâtisses, propres, spacieuses, rapprochées les unes des autres mais sans confusion, s'édifiant dans la plus parfaite symétrie. C'est là que seront logés, durant l'Exposition les chevaux et le bétail exposés. Treizes de ces bâtisses serviront au bétail et quatre pour les chevaux. On pourra ainsi loger dans les étables plus de neuf cent têtes de bétail et près de deux cent chevaux dans les écuries sans qu'il y ait la moindre confusion et avec la plus parfaite aisance.

L'on verra que ces bâtisses sont disposées autour d'une vaste place qui est l'emplacement du futur Palais de l'Agriculture dont elles seront comme autant d'annexes qui partiront du centre de la bâtisses principale, le tout formant le Colysée, rêve de tous les cultivateurs qui sera, espérons-le bientôt réalisé.

Comme on le voit les cultivateurs auront leur large part dans la prochaine Exposition Provinciale.

LA BANQUE MOLSONS

INCORPOREE EN 1855

Capital de Fonds de Réserve $9,000,000.

128 Succursales au Canada

Dans tous les bureaux de la banque Molsons vous recevrez, pour vos comptes de banques—personnels et d'affaires, la même attention prompte et courtoise. Il doit probablement y avoir dans votre voisinage, une succursale de la Banque Molsons.

Nous acceptons les dépôts d'un dollar en montant.

Lisez le Bulletin de la Ferme

OCCASION

Ruchers Complets

Ruchers complets à vendre se composant de 150 ruches, dont 27 ruches "Jones" et la balance en ruches modernes de 10 cadres avec une moyenne de 3 ou 4 housses de cadres battus pour le miel extrait, le tout peinturé, et a vendre par lots ou au complet, avec la récolte de miel ou non. Aussi extracteur à miel, presse à cire solaire, garde-magasins en tôle et en broche, chasse-abeilles, une bouilloire spéciale, pour faire fondre les opercules, un engin de 1½ C. V. "Alpha" camion Ford (truck) de délivraison etc. Le tout est à vendre pour cause de maladie. S'adresser à

Dme J.-E BENOIT

Ste-Scholastique - - Québec

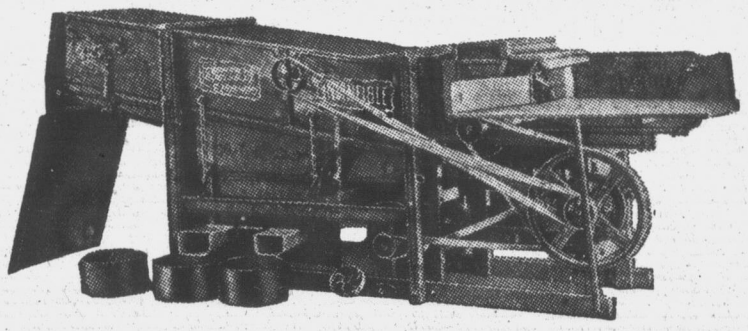

LA PREVOYANCE SUR LA FERME, A VALU LE SUCCES A PLUS D'UN CULTIVATEUR

La batteuse "L'INVINCIBLE" par son système de classification unique, par son fonctionnement admirable vous assure non seulement tout le profit de votre récolte présente mais vous garantit une semence nette, parfaite d'année en année.

Demandez notre circulaire aujourd'hui vous en aurez une description claire et précise. Ceci ne vous oblige en rien.

La Cie INDUSTRIELLE ST-FRANÇOIS Ltée
ST-FRANÇOIS, Cté. Montmagny

S'il n'est pas Jaune, ce n'est pas

L'INVINCIBLE